



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **16 MAI 2023**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par le Conseil Départemental du Nord concernant l'opération suivante : **réparation de l'ouvrage d'art A5263 – RD954 au PR29+601.**

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet et du récépissé de déclaration concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous ou à [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)).

Sophie Leroy, en charge de l'instruction de ce dossier se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ([sophie.leroy@nord.gouv.fr](mailto:sophie.leroy@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Départemental,



Antoine LEBEL

Copie au Service Territorial du Hainaut de la DDTM

Monsieur le Maire  
de la Commune d'Avesnes-sur-Helpe  
13, place du Général Leclerc

59440 AVESNES-SUR-HELPE

Réf. : **446/PE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)